



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2022

Salle Paul Gilardi – Complexe Pierre Operto

17h00 – Séance publique

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 0-01. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.
- 0-02. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-03. INTERCOMMUNALITÉ – Prise de compétence facultative de la CASA « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

Rapporteur : Madame Catherine DUPRE-BALEYTE, 1^{ère} Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines et à la Santé publique

- 1-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet - Évolution de carrière.
- 1-02. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet - Évolution de service.
- 1-03. RESSOURCES HUMAINES – Débat sur la protection sociale complémentaire mise en œuvre en faveur des agents de la ville de Biot.

Rapporteur : Monsieur Jérôme CHIFFLET, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments, à la Voirie et aux réseaux

- 2-01. PARC AUTOMOBILE – Mise à la réforme et cession d'un véhicule communal.

Rapporteur : Monsieur François PEIGNE, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique

- 3-01. FINANCES – Budget 2022 – Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB).

Rapporteur : Monsieur Gérard PETIT, Conseiller Municipal, délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement

- 4-01. URBANISME – INFORMATION – Plan Local d'Urbanisme : Lancement de la procédure de modification n°9.
- 4-02. AMÉNAGEMENT – Lancement du transfert d'office du chemin des Soullières dans la voirie communale suivant la procédure prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme.

Rapporteur : Monsieur Christian LATY, Conseiller Municipal, délégué aux Affaires juridiques et foncières

5-01. FONCIER – Classement de parcelles dans le domaine public routier – Mise à jour du tableau de voirie.

5-02. FONCIER – Acquisition du monument romain dit « La Tour de la Chèvre d'Or » classé monument historique.

Rapporteur : Monsieur David MARIEN, Conseiller Municipal, délégué à la Propreté urbaine et au Patrimoine historique

6-01. PATRIMOINE HISTORIQUE – Lancement d'une souscription pour la restauration et la mise en valeur du monument romain dit « La Tour de la Chèvre d'Or » classé monument historique.

6-02. PATRIMOINE HISTORIQUE – Renforcement du partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Biot, le 16 février 2022

Le Maire,

Jean-Pierre DERMIT
Conseiller Départemental
Vice-président de la CASA

